

Dossier de présentation
30 septembre 2021

Parcoursup : bilan de la procédure d'admission 2021

parcoursup.fr

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiant.gouv](https://www.facebook.com/etudiant.gouv)

esr.gouv.fr — education.gouv.fr

Sommaire

1.

Parcoursup 2021 : les chiffres clés **p. 4**

2.

Une offre de formation diversifiée **p. 10**
pour répondre à tous les projets
de poursuite d'études supérieures

3.

Une procédure efficace pour apporter **p. 14**
des réponses aux projets des candidats
et à leurs attentes

4.

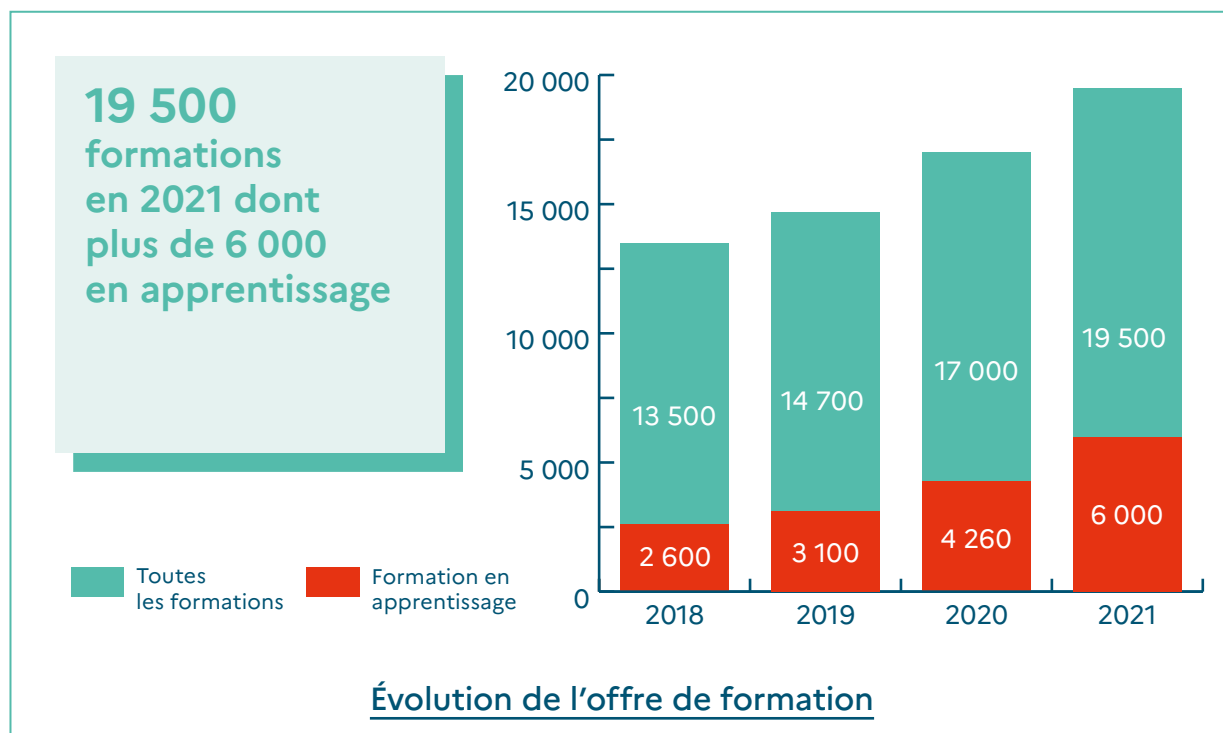
Parcoursup, une plateforme **p. 20**
au service de l'égalité des chances

5.

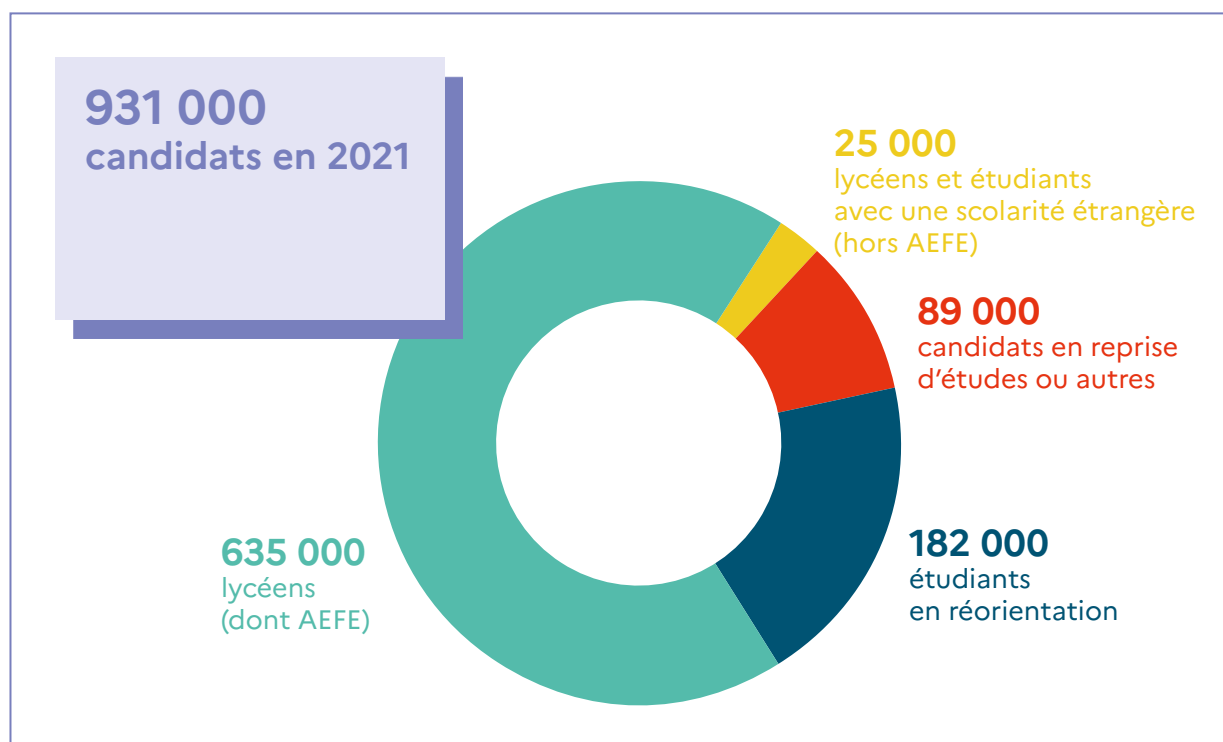
Parcoursup 2022 : le calendrier **p. 28**

1. Parcoursup 2021 : les chiffres clés

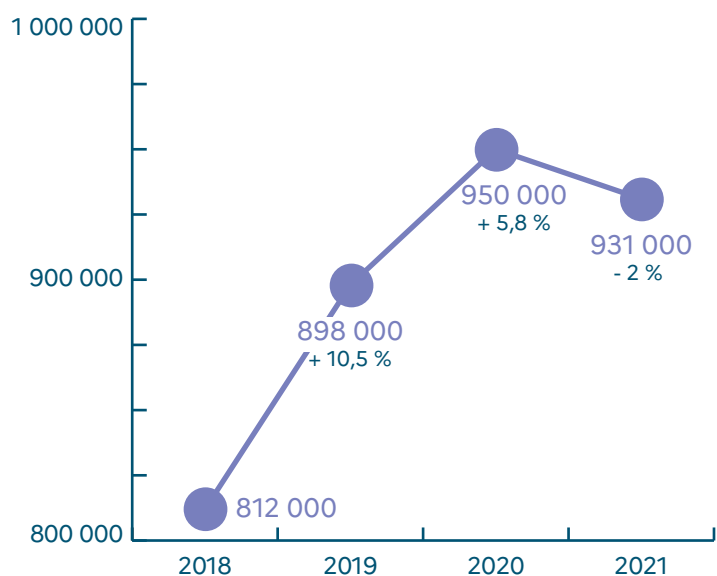
Une offre de formation diversifiée pour répondre à tous les projets de poursuite d'études supérieures



Une procédure attractive qui permet des choix de poursuite d'études supérieures variés



931 000
candidats
en 2021

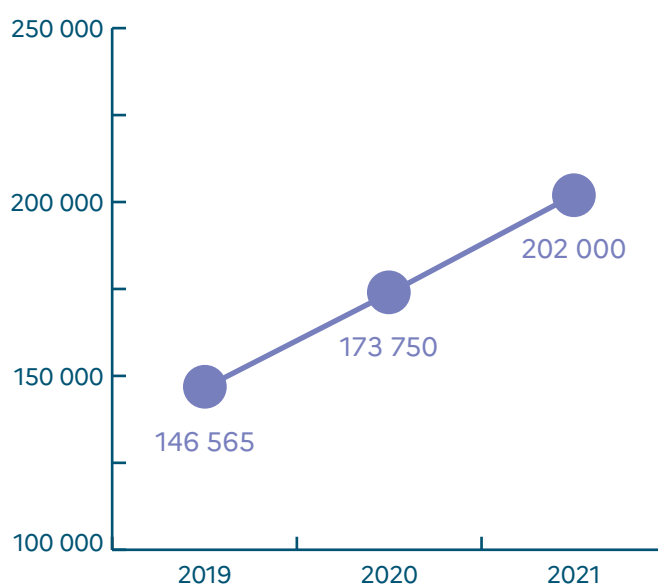


Évolution du nombre de candidats



11,5 millions
de vœux et sous-vœux pour des formations
sous statut étudiant
Soit 12,3 vœux en moyenne

202 000
candidats ont
formulé des vœux
en apprentissage,
soit + 16,2 % par
rapport à 2020



Évolution du nombre de candidats à l'apprentissage

Une procédure efficace pour apporter des réponses aux projets et attentes des candidats

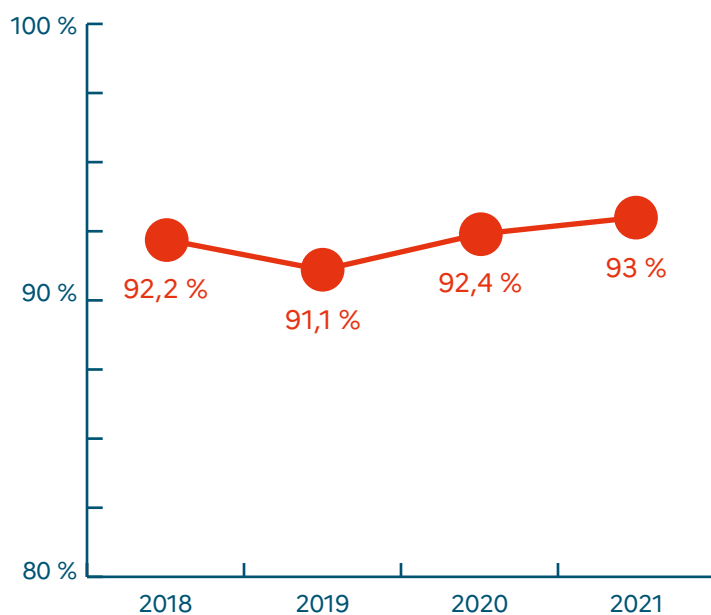


3,7 millions
de propositions d'admission formulées
aux candidats
(+ 6,5% par rapport à 2020)

810 600
candidats ont reçu une ou plusieurs
propositions d'admission

647 040
candidats ont accepté une proposition
d'admission

93 %
des lycéens ont
reçus au moins
une proposition,
soit 590 000
candidats



Évolution du taux de proposition aux lycéens



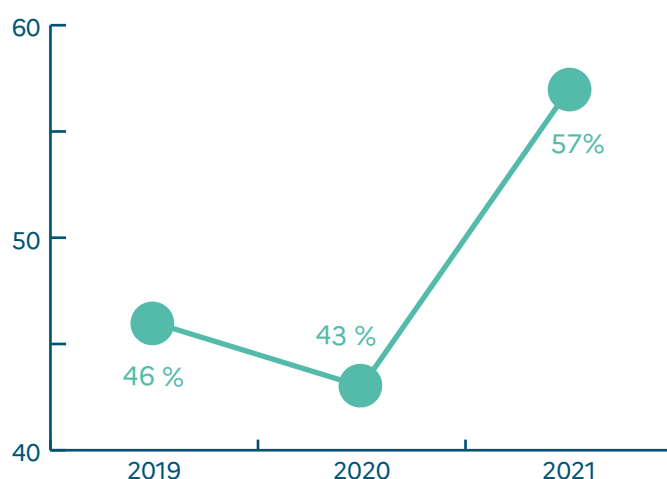
82,7%
des étudiants en réorientation ont eu au moins
une proposition, soit 151 000 candidats
(1,4 point de plus qu'en 2020)

Parcoursup, une plateforme mobilisée pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'égalité des chances



91,4%
des lycéens boursiers ont reçu
une proposition d'admission
Soit 145 230 candidats

18 872
lycéens boursiers
ont demandé
l'aide à la mobilité
Parcoursup, soit
57% des lycéens
éligibles à l'aide
à la mobilité
Parcoursup



Évolution des lycéens boursiers ayant demandé l'aide à la mobilité Parcoursup (AMP)

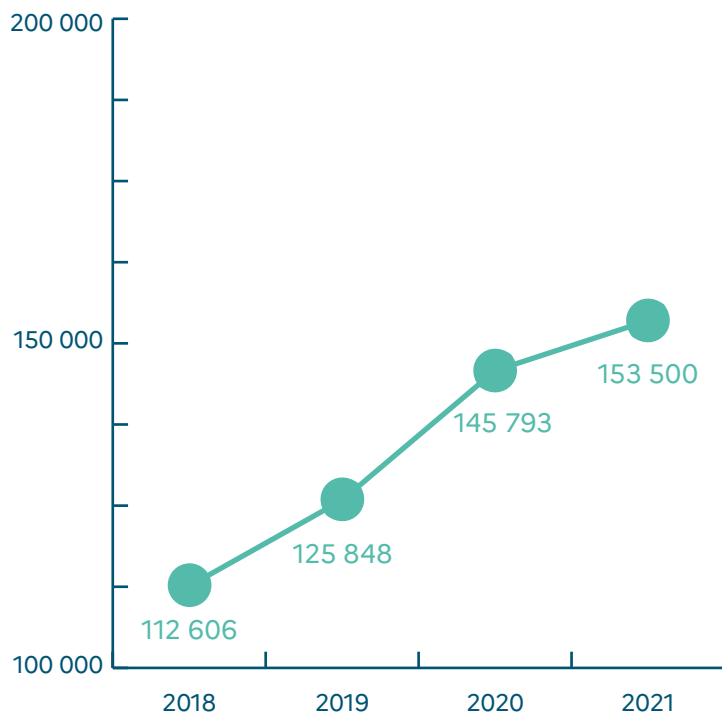
**Bacheliers
technologiques**

Près de 50%
des bacheliers technologiques ont reçu
une proposition d'admission en IUT
Soit + 15% par rapport à 2020

**Bacheliers
professionnels**

72,8%
des bacheliers professionnels ont reçu
une proposition d'admission en STS
Soit + 2% par rapport à 2020

153 500
lycéens ont
accepté
une proposition
d'admission
hors de leur
académie
de résidence
(soit + 36%
depuis 2018)



Évolution du nombre de lycéens choisissant une mobilité géographique

L'accompagnement personnalisé des candidats, un service public qui s'est installé et renforcé depuis 2018



11
campagnes
d'appels
téléphoniques



23 400
candidats ont saisi
l'accompagnement de
la CAES* et ont reçu une
proposition d'admission



239
bacheliers sont encore
accompagnés par les CAES
à la fin de la procédure

*commission d'accès à l'enseignement supérieur

2.

Une offre
de formation
diversifiée
pour répondre
à tous les projets
de poursuite
d'études
supérieures

Un catalogue de formation qui s'enrichit chaque année

Depuis 2018, Parcoursup a intégré l'ensemble de formations reconnues par l'État et est devenue la plateforme interministérielle de référence pour l'accès aux formations post bac : on compte **plus de 19 500 formations**, soit 6 000 formations supplémentaires par rapport à 2018.

Au-delà du périmètre traditionnel, depuis 2018, tous les ministères ont inscrit progressivement leurs formations post bac sur Parcoursup (Agriculture, Solidarités et Santé, Jeunesse et Sports, Culture, Transition écologique, Armées...)

L'intégration de ces nouvelles formations permet :

- **De proposer un catalogue des formations reconnues par l'État, complet et diversifié.** Le moteur de recherche des formations contribue à améliorer l'égalité d'accès à une information riche, exhaustive et accessible à tous, quel que soit le lieu de résidence.
- **De simplifier les démarches des usagers, grâce à une procédure entièrement dématérialisée et un calendrier unique.** Toutes les formations adaptent leurs modalités d'examen des candidatures et les éventuelles épreuves écrites ou orales au calendrier Parcoursup. La procédure Parcoursup permet des candidatures multiples et diversifiées tout en garantissant un dossier unique pour le candidat.



34 000 places créées dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021 dont 13 000 sur Parcoursup pour accueillir les nouveaux bacheliers

Pour accueillir les nouveaux bacheliers et répondre à la diversité des attentes en terme de poursuite d'études, **plus de 13 000 nouvelles places ont été créées sur Parcoursup** dans le cadre des 34 000 places dans l'enseignement supérieur créées pour la rentrée 2021.

Ces places supplémentaires ont été créées dans les formations les plus demandées, telles que les licences, les sections de technicien supérieur (STS), les formations de santé et paramédicales, (notamment les formations en soins infirmiers – IFSI en concertation avec les régions), et dans des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). À l'Université, le plan de relance a également permis la création en 2021 de 1 350 places dans des formations courtes répondant à des besoins de maturation du projet d'orientation ou de spécialisation pour entrer sur le marché du travail dans des secteurs professionnels répondant aux besoins des territoires.

L'apprentissage : des formations plus nombreuses, plus attractives et des candidats accompagnés dans leur recherche d'un employeur

La mobilisation interministérielle pour le développement de l'apprentissage soutenue par le plan #1Jeune1solution s'est renforcée cette année afin de proposer plus de formations en apprentissage sur Parcoursup :

- Plus de **6 000 formations en apprentissage** disponibles sur Parcoursup, soit **une progression de 131%** par rapport à 2018.
- Plus de **202 000 candidats** ont formulé des vœux en apprentissage, soit **une progression de 16,2%** par rapport à 2020.

De nouveaux services sont mis à disposition au niveau interministériel pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi :

- **La Bonne Alternance**, accessible depuis Parcoursup, offre un accès complet et exhaustif aux offres d'emploi en apprentissage recueillies par Pôle Emploi et les entreprises susceptibles de recruter un apprenti pour encourager des candidatures spontanées.
- **Matcha, un service simplifié de dépôt d'offres en apprentissage des TPE et PME, facilite l'expression de besoins de recrutement d'entreprises peu ou pas engagés dans l'accueil d'apprentis.** Expérimenté depuis avril 2021, il a permis de recueillir 3 218 offres supplémentaires, exposées auprès des jeunes candidats sur Parcoursup, via La Bonne Alternance.
- Un service a été expérimenté en 2021 pour faciliter la mise en relation des jeunes se questionnant sur leur orientation avec des CFA. **Une fonctionnalité « Prendre rendez-vous »** a été ajoutée aux pages présentant les formations des CFA participant à une phase de test. Cette fonctionnalité, qui a permis à 500 jeunes de laisser leurs coordonnées au CFA de leur choix, pour être contactés par mail ou par téléphone, sera élargie, après évaluation de l'expérimentation
- Pour accompagner les candidats à trouver leur contrat d'apprentissage, des modules de mise en situation ont été expérimentés dans l'été auprès d'un échantillon de jeunes, sur deux sujets : rechercher un employeur et préparer un entretien avec un employeur. Les premiers retours d'usage vont permettre d'enrichir les contenus et de proposer, à terme, une solution optimisée répondant aux interrogations principales des jeunes présents sur Parcoursup.

→ Dans le cadre de la **mobilisation pour la rentrée de l'apprentissage, il a été demandé aux préfets, recteurs d'académie et directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de réactiver ou de consolider les cellules régionales interministérielles d'accompagnement des jeunes qui souhaitent rester en apprentissage et éprouvent des difficultés à trouver un employeur.** Ce dispositif de coordination et d'action interministérielle, déployé dans les territoires, a pour mission de mobiliser les acteurs (centres de formation d'apprentis, opérateurs de compétences, employeurs) et l'ensemble des leviers de mise en relation entre offre et demande d'apprentissage.

3. Une procédure efficace pour apporter des réponses aux projets des candidats et à leurs attentes

Un accompagnement multicanal tout au long de la procédure

Dans le contexte exceptionnel et inédit créé par la crise Covid 19, un accompagnement renforcé des candidats et de leur famille a été proposé par les équipes nationales et locales de Parcoursup, en soutien des initiatives prises par les équipes éducatives des lycées qui se sont mobilisés pour accompagner leurs élèves.

Cet accompagnement s'est manifesté par plusieurs actions pour pallier les restrictions imposées à l'organisation de rencontres en présentiel :

- **Organisation de près de 50 évènements en ligne avec les lycéens**, les fédérations de parents d'élèves, dans le cadre des salons virtuels de l'orientation
- **Mise à disposition de services numériques d'aide à l'orientation** développés dans le cadre du plan d'investissement d'avenir
- **Numéro vert et assistance via les réseaux sociaux** : près de 250 000 réponses personnalisées apportées aux candidats

Ces services proposés par Parcoursup satisfont les lycéens, en particulier les productions de support vidéos, les tchats, les comptes sociaux Parcoursup et le numéro vert.

Nouveauté pour la prochaine session : Parcoursup s'associe à Lumni Étudiants pour proposer des ressources et « lives » afin d'accompagner lycéens et étudiants dans leur orientation post bac.

Selon l'étude d'opinion réalisé par IPSOS auprès des lycéens inscrits sur Parcoursup, **l'accompagnement dispensé au lycée est perçu positivement** : une très large majorité des lycéens en témoigne et estime qu'elle a pu bénéficier, lors de la phase de formulation des vœux, d'un temps d'échange consacré à leur orientation et/ou au fonctionnement de la plateforme (84%) et d'un accompagnement pour réfléchir à leur projet d'orientation apporté par leur professeur principal (76%).

De même, environ 7 candidats sur 10 déclarent avoir été accompagnés dans leur lycée lors de l'inscription et la création de leur dossier ainsi qu'au moment de la formulation et de la confirmation de leurs vœux (le plus souvent, cet accompagnement a eu lieu principalement au lycée). Point important, les différentes phases se sont, de l'avis des bacheliers, globalement mieux passées que ce qu'ils avaient anticipé lors de leur accompagnement dans ces deux étapes initiales essentielles.

Une plateforme qui répond aux attentes de ses usagers

L'étude d'opinion réalisée par IPSOS auprès des lycéens inscrits sur Parcoursup montre que les démarches (inscription et formulation des vœux) sont perçues comme globalement faciles par 75% des lycéens et que les informations disponibles sur Parcoursup sont utiles par plus de trois quart d'entre eux. Une large majorité d'entre eux se révèle satisfaite tant par les formations obtenues que par les délais dans lesquels ils ont reçu leur proposition d'admission.

Les informations disponibles, recherchées et trouvées sur la plateforme sont très majoritairement appréciées des lycéens qui les jugent utiles, en particulier les nouveautés introduites par Parcoursup en 2021 : les fiches descriptives des formations sont considérées comme claires, agréables à lire et complètes. **Elles permettent selon les lycéens de comprendre ce qui est important pour l'accès aux formations et d'évaluer leurs chances de succès concernant leur candidature.**

Selon les lycéens, Parcoursup leur a permis de formuler les vœux qu'ils souhaitent (88%), des vœux près de chez eux (77%) mais aussi en dehors de leur académie (71%). Enfin, près de la moitié des candidats a pu formuler des vœux pour des formations découvertes grâce au moteur de recherche des formations et auxquelles ils n'avaient pas pensé. En dépit du contexte sanitaire, ils sont également une large majorité à être satisfaits tant par les réponses des formations (70%) que par les délais dans lesquels ils ont reçu leur proposition d'admission (64%).

Au final, Parcoursup reste très majoritairement considéré comme un dispositif utile : la plateforme Parcoursup est considérée comme claire et fiable et facilite à la fois l'entrée dans l'enseignement supérieur et l'élaboration du projet d'orientation (respectivement 73% et 66%), même si l'on observe un léger recul par rapport à l'an passé, sous l'effet d'un contexte sanitaire qui a pu accroître le stress perçu par les usagers.

L'intégralité de l'étude est disponible sur le site du ministère www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

Davantage de propositions d'admission envoyées aux candidats

En 2021, les formations ont fait plus de 3,7 millions de propositions d'admission aux candidats, soit une progression de près de 20% par rapport à 2020. Au final, **810 600 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission, soit 87,1% d'entre eux**. 647 040 candidats ont accepté une proposition d'admission, soit 80% d'entre eux.

→ **Les lycéens, dont ceux scolarisés dans les lycées de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) :**

À la fin de la procédure, ils sont 590 000 à avoir reçu au moins une proposition, soit 93% d'entre eux, contre 92,4% en 2020.

- **97,1% des bacheliers généraux** ont reçu au moins une proposition d'admission (97% en 2020)
- **81,5% des bacheliers professionnels** ont reçu au moins une proposition d'admission (78,2% en 2020)
- **90,7% des bacheliers technologiques** ont reçu au moins une proposition d'admission (90% en 2020)

500 500 lycéens (soit 85% d'entre eux) ont accepté une proposition d'admission cette année.

→ **Les étudiants en réorientation :**

À la fin de la procédure, **151 000 étudiants en réorientation ont reçu au moins une proposition d'admission soit 82,7% d'entre eux, contre 81,3% en 2020**. Ils sont 94 095 à avoir accepté une proposition (soit 62,5%). Le taux d'acceptation d'une proposition d'admission est moins important que celui des lycéens car de nombreux étudiants formulent des vœux de précaution sur Parcoursup en attendant leurs résultats de 1^{re} année.

L'apport de la phase complémentaire

108 150 candidats ont fait au moins un vœu en phase complémentaire. **Au total, 82 444 candidats ont reçu une proposition d'admission, soit 76,2% d'entre eux contre 69% en 2020.**

Les dispositifs au service de la réussite des étudiants

La loi ORE du 8 mars 2018 a pour objectif d'améliorer l'orientation et la réussite des étudiants. Dans ce cadre, les étudiants entrant en licence peuvent bénéficier d'une individualisation de leur parcours afin d'améliorer leurs résultats en 1^{re} année : heures de renforcement disciplinaire, cours de méthodologie, heures de remise à niveau...

En 2021, près de 1 700 formations ont proposé des dispositifs d'accompagnement via Parcoursup, 29 000 étudiants vont en bénéficier cette année.

Pour mémoire, selon les données du service statistique ministériel (SIES Note d'information n°16 – Octobre 2020), le taux de passage en 2^e année de licence a **augmenté de 4,4 points entre 2016 et 2018 pour s'établir en 2018-2019, à 45,4%**. Cette hausse semble imputable à deux effets, liés à la loi ORE :

- **Un changement de structure de la population en 1^{re} année de licence** (lié notamment à une meilleure information sur les compétences et les connaissances attendues par les formations et à la mise en place des commissions d'examen des vœux)
- **Le bénéfice des accompagnements pédagogiques** à l'égard des entrants à l'université.

L'accompagnement des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

L'accompagnement personnalisé des candidats est une priorité de la procédure Parcoursup : elle permet d'apporter des solutions concrètes aux candidats sans proposition qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur.

Organisée par les services académiques, la stratégie d'accompagnement s'appuie sur un partenariat solide et renouvelé chaque année avec les responsables des formations de l'enseignement supérieur mais aussi avec des partenaires territoriaux : régions, missions locales, acteurs du service public de l'emploi.

En 2021, **11 campagnes d'appels téléphoniques à grande échelle** ont été organisées et ont permis, à des moments clés de la phase d'admission, de début juillet à fin septembre, de nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille). **Ces appels ont permis de rassurer les candidats sans proposition d'admission en leur exposant les solutions proposées par les équipes Parcoursup et adaptées à leur situation.**

En 2021, **23 400 candidats ont saisi cette année la CAES de leur académie et ont reçu une proposition d'admission.** Ce chiffre est en baisse par rapport à 2020 compte tenu de la baisse de la démographie lycéenne et de la meilleure efficacité de la procédure.

À l'issue de la procédure Parcoursup 2021, 239 bacheliers étaient encore accompagnés par les CAES (contre 591 en 2020) qui restent mobilisées jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution.

Parmi ces 239 bacheliers, 28 ont obtenu un baccalauréat général, 60 un baccalauréat technologique et 151 un baccalauréat professionnel.

4. Parcoursup, une plateforme au service de l'égalité des chances

L'accès des bacheliers technologiques en IUT : une politique volontariste qui produit ses effets

Avec la création des Bachelors Universitaires Technologiques (BUT), le ministère a souhaité impulser une politique volontariste pour augmenter le nombre de bacheliers technologiques admis dans cette filière dont la rénovation pédagogique a été pensée pour permettre à des profils variés de mieux réussir et en particulier les bacheliers technologiques. Sauf dérogation justifiée par une absence réelle de vivier, un taux minimal de 50 % de bacheliers technologiques apprécié à l'échelle de l'IUT a été fixé dans 800 formations par les autorités académiques au terme d'une concertation avec les présidents d'université et directeurs d'IUT.

Pour cette année 2021 :

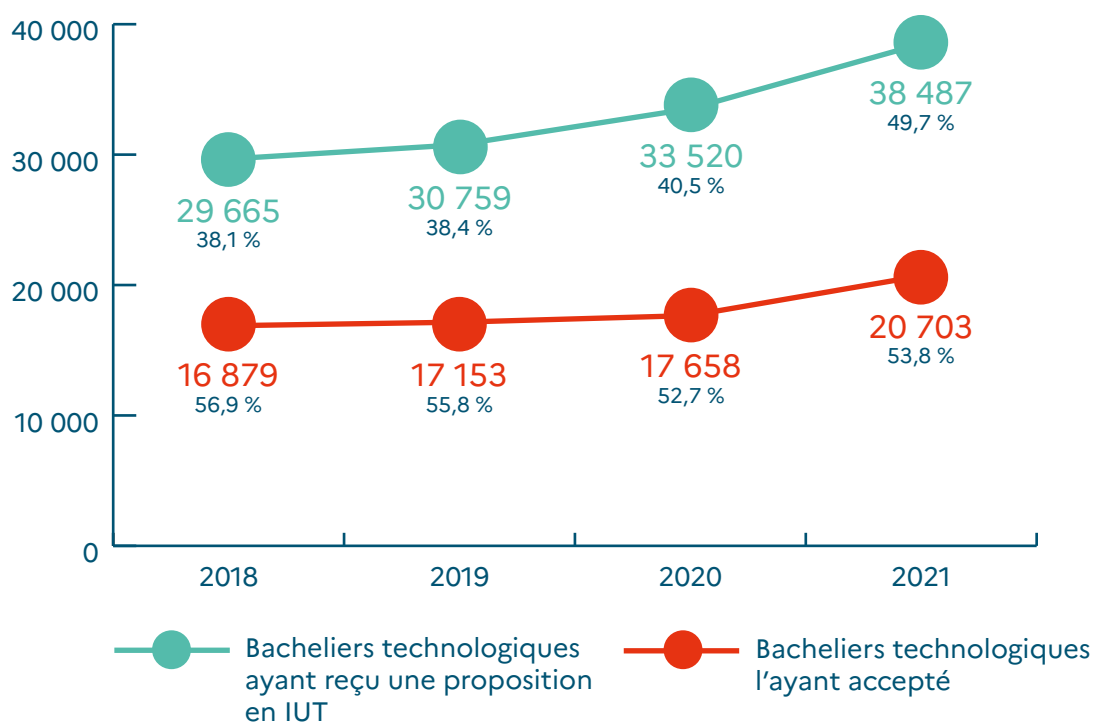
→ **77 447 bacheliers technologiques** ont confirmé au moins un vœu en BUT, soit 57 % d'entre eux contre 55 % en 2020.

→ **38 487 bacheliers technologiques** ont reçu au moins une proposition en IUT, soit 49,7 % d'entre eux et une progression de 14,7 % par rapport à 2020 (+ de 5 000 bacheliers technologiques supplémentaires).

→ **20 703 bacheliers technologiques** ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 53,8 % d'entre eux et une progression de 17,3 % par rapport à 2020 (+ de 3 000 bacheliers technologiques supplémentaires).

La volonté de proposer davantage de places en IUT aux bacheliers technologiques s'est concrétisée sur Parcoursup. Elle trouvera un prolongement dans la démarche engagée par les ministères avec les conférences de l'enseignement supérieur et les régions pour une politique nationale et territoriale de promotion et de continuité des parcours des bacheliers technologiques du lycée vers l'enseignement supérieur.

Évolution de l'accès des bacheliers technologiques en IUT



Lecture : En 2021, 38 487 bacheliers technologiques ont reçu une proposition d'admission en IUT, soit 49,7% des bacheliers technologiques ayant confirmé un vœu en IUT. 20 703 ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 53,8% de ceux qui avaient reçu une proposition d'admission.

L'accès des bacheliers professionnels en STS continue de progresser

La politique volontariste des quotas de bacheliers professionnels pour l'accès aux BTS rendue effective depuis 2018 via Parcoursup a été prolongée en 2021 et s'applique cette année à plus de 5 000 formations.

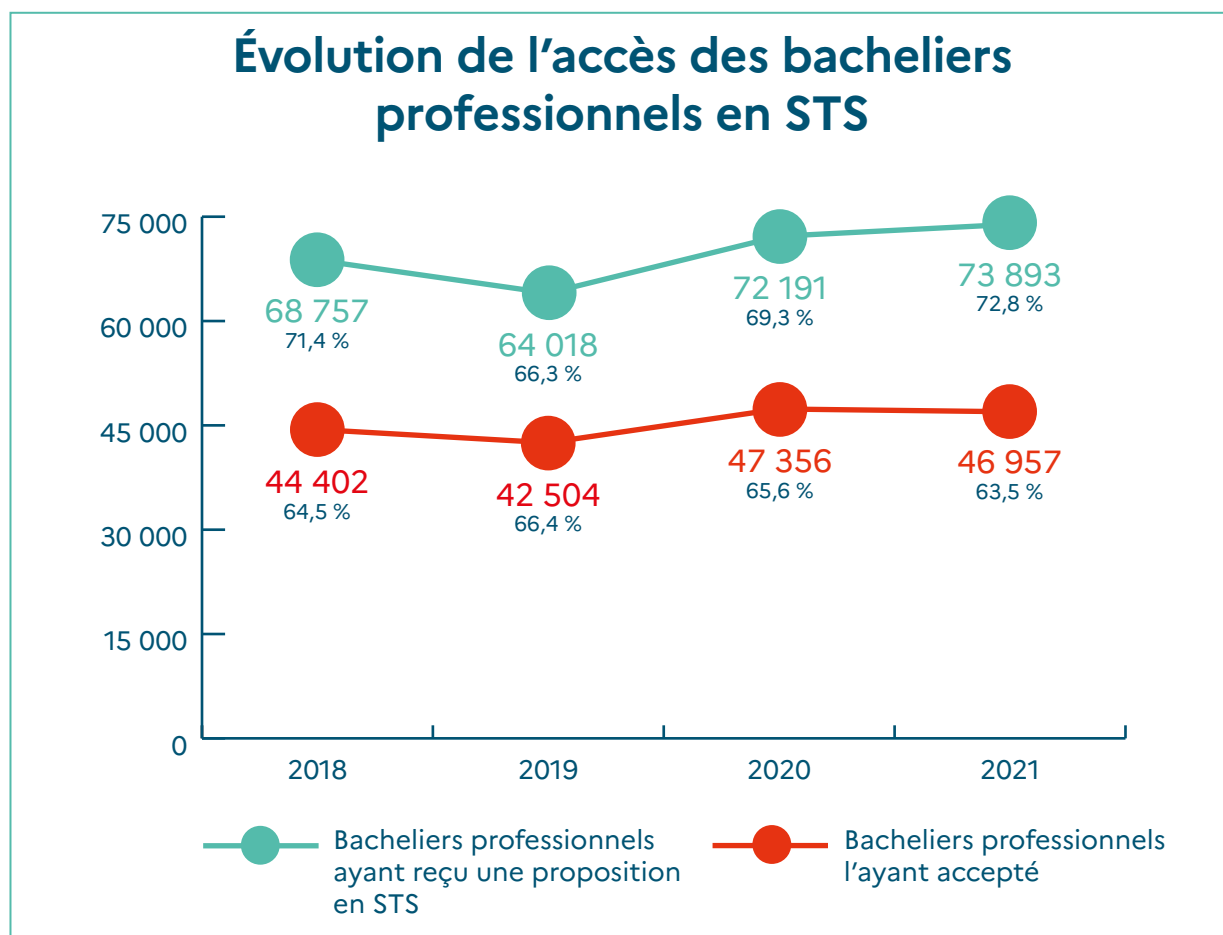
Pour cette année 2021 :

→ 101 396 bacheliers professionnels ont confirmé au moins un vœu en STS, soit 89,1% d'entre eux.

→ 73 893 bacheliers professionnels ont reçu au moins une proposition en STS, soit 72,8% d'entre eux contre 69,3% en 2020.

À noter : **92,6% des bacheliers professionnels avec avis favorable à la poursuite d'études supérieures ont reçu une proposition d'admission en BTS et ils sont 96% si on intègre les candidats qui ont reçu une proposition d'admission de la part des BTS en apprentissage. Un taux supérieur à celui de 2020 (91%)** qui s'inscrit en cohérence avec la dynamique de promotion de l'accompagnement à l'orientation mise en place par l'expérimentation dite « Bac pro –STS » et la mise en place à la rentrée 2021 de la transformation de la voie professionnelle en classe de terminale.

→ **46 957 bacheliers professionnels ont accepté une proposition d'admission en STS, soit 63,5% d'entre eux contre 65,6% en 2020.** Cette évolution du taux d'acceptation peut être mise en relation avec le développement d'opportunités plus grandes offertes aux lycéens professionnels cette année par rapport à 2020 (emploi, apprentissage, autres formations proposées par les acteurs du plan 1Jeune1Solution).



Lecture : En 2021, 73 893 bacheliers professionnels ont reçu une proposition d'admission en STS, soit 72,8% des bacheliers professionnels ayant confirmé un vœu en STS. 46 957 ont accepté une proposition d'admission en STS, soit 63,5% de ceux qui avaient reçu une proposition d'admission.

Donner aux lycéens boursiers les moyens d'accéder à l'enseignement supérieur

La politique volontariste des quotas de lycéens boursiers mise en place depuis 2018 dont l'efficacité a été reconnue par le Comité éthique et scientifique de Parcours (cf. rapport au Parlement de février 2021) a été prolongée en 2021 et concerne 12 300 formations.

La part des lycéens boursiers qui ont reçu une proposition d'admission se stabilise au niveau atteint en 2020, soit plus de neuf sur 10 (91,4%). Pour mémoire, entre 2018 et 2020, la part des bacheliers boursiers admis dans l'enseignement supérieur a augmenté en passant de 20% à 25% (rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup – février 2021).

Pour l'année 2021

→ **145 243 lycéens boursiers** ont reçu au moins une proposition d'admission, soit 91,4% d'entre eux.

→ **122 116 lycéens boursiers** ont accepté une proposition d'admission, soit 84,1% d'entre eux.

L'application des taux boursiers permet d'augmenter le nombre de lycéens admis dans l'enseignement supérieur et de garantir ainsi une diversité sociale dans l'ensemble des formations disponibles, y compris les plus sélectives telles que Sciences Po Paris et les écoles nationales vétérinaires, deux formations d'excellence qui ont intégré Parcoursup cette année.

Des formations qui ont diversifié leur public en intégrant Parcoursup

En intégrant toutes les formations reconnues par l'État et en simplifiant la démarche de candidature, Parcoursup contribue à limiter l'autocensure et à diversifier les publics admis par les formations.



Focus sur 3 nouvelles formations :

→ Les écoles nationales de vétérinaire (ENV) :

Les Écoles nationales vétérinaires d'Alfort, de Lyon, de Nantes et de Toulouse étaient auparavant accessibles exclusivement via des concours à bac +2 ou bac +3. Elles sont désormais directement accessibles aux lycéens via Parcoursup. La mise en place de ce nouveau concours post bac permet de devenir vétérinaire en six ans, contre sept à huit ans pour les autres concours. **Elle obéit à un objectif de diversification sociale des lauréats du concours.** Alors que jusqu'alors les candidats issus de la région parisienne ou des grandes métropoles étaient surreprésentés, ce concours post-bac répond à la préoccupation de ces jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire aux grandes écoles, préférant, dès le bac, s'orienter dans des cursus intégrés conduisant au métier bien identifié de vétérinaire. **On recense davantage de boursiers, près de 12% de boursiers du lycée, et d'élèves issus des lycées agricoles parmi les lauréats.**

→ Sciences Po Paris :

près de 12 000 candidats ont postulé via Parcoursup, **soit une augmentation de 107% des candidatures. Ils sont issus de près de 2 000 lycées soit une progression de 45% par rapport à 2020.** Parmi les admis, **66% sont des femmes**, un chiffre en légère progression par rapport à la précédente campagne d'admission. Les candidatures via Parcoursup ont également permis d'attirer davantage de boursiers aux profils excellents dans un contexte de taux de sélectivité record : on compte **13% de boursiers du secondaire, contre 5% en 2020 et 3,8% des admis de 2019.** La répartition des admis se rapproche de la répartition des élèves lycéens français dans les régions. Les lycéens qui proviennent des régions hors Île-de-France représentent 70% des admis (64% en 2020). Le rapport établissements privés/publics reste similaire aux années précédentes : les admis issus des lycées privés représentent 31% du total contre 33% l'année précédente.

→ Les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) :

cette nouvelle formation dispensée en lycée et à l'université, dont la première promotion a fait sa rentrée cette année, permet aux étudiants de se préparer progressivement dès la 1^{re} année de licence aux exigences professionnelles du métier de professeur des écoles et d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite au concours. Mis en place dans le cadre d'une expérimentation dans 22 académies, 24 PPPE ont été proposés aux candidats via Parcoursup. **Ces formations ont répondu à une réelle demande puisque toutes les places ont été pourvues dès le mois de juillet avec un taux de boursiers ambitieux de près de 20%.** Un nouvel appel à projets a été lancé afin de proposer pour la rentrée 2022 des PPPE sur l'ensemble du territoire.

Lutter concrètement contre l'autocensure par la promotion des lycéens inscrits dans les cordées de la réussite

Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont engagés dans le développement des cordées de la réussite, en vue d'atteindre, avec l'appui de la mobilisation académique et des établissements, l'objectif de 200 000 élèves bénéficiaires des cordées de la réussite.

Depuis cette année, le suivi des parcours en cordées de la réussite peut être valorisée dans Parcoursup à l'initiative des lycéens eux-mêmes. **Parmi les lycéens qui ont souhaité valoriser leur parcours en cordées de la réussite, 95,3% d'entre eux ont reçu au moins une proposition et 89% d'entre eux l'ont acceptée.**

Cette politique volontariste sera accentuée pour 2022 en lien avec les conférences de l'enseignement supérieur : la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 autorise les formations de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la procédure Parcoursup, à tenir compte dans leurs critères de la participation des bacheliers aux cordées de la réussite.

Accompagner les projets de mobilité géographique

Depuis 2018, la mobilité étudiante dès la 1^{re} année post bac s'est fortement accrue. En dépit de la crise sanitaire, a continué de progresser en 2021.

- **682 136 candidats ont confirmé au moins un vœu en dehors de leur académie de résidence, soit 29 200 candidats supplémentaires par rapport à 2020 (+ 4,5%)**
- **444 498 candidats ont reçu au moins une proposition d'admission pour une formation en dehors de leur académie, soit 19 200 candidats supplémentaires par rapport à 2020 (+ 4,5%)**
- **213 349 candidats ont accepté une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence, soit 9 600 candidats supplémentaires par rapport à 2020 (+ 4,7%)**

La part des lycéens ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de résidence

avait déjà progressé et atteint 74% en 2021, soit 5 points de plus qu'en 2020.

Ils sont plus nombreux encore cette année à faire ce choix de mobilité : 153 393 lycéens ont accepté une proposition d'admission hors de leur académie de résidence.



Focus sur la mobilité des lycéens boursiers d'Île-de-France :

En région Île-de-France, la mobilité des lycéens boursiers progresse : **+ 5% de lycéens boursiers de l'académie de Créteil ont accepté une proposition d'admission à Paris par rapport à 2020**. La tendance est la même pour les lycéens boursiers de l'académie de Versailles qui veulent étudier à Paris.



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Versailles vers l'académie de Paris

+ 4 347 lycéens boursiers de l'académie de Versailles qui ont reçu une proposition d'admission à Paris, **soit une progression de 6,88% par rapport à 2020**

2 214 qui l'ont acceptée, **soit une progression de 4,8% par rapport à 2020**



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Versailles

+ 1 670 lycéens boursiers de l'académie de Paris qui ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Versailles, **soit une progression de 15,33% par rapport à 2020**

474 l'ont acceptée, **soit une progression de 9,22% par rapport à 2020**.



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Créteil vers l'académie de Paris

+ 5 883 lycéens boursiers de l'académie de Créteil qui ont reçu une proposition d'admission à Paris, **soit une progression de 3,83% par rapport à 2020**

3 206 qui l'ont acceptée, **soit une progression de 4,87% par rapport à 2020**



Mobilité des lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France vers Paris

+ 4 241 lycéens boursiers résidant dans une académie hors Île-de-France qui ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Paris, **soit une progression de 3,64%**

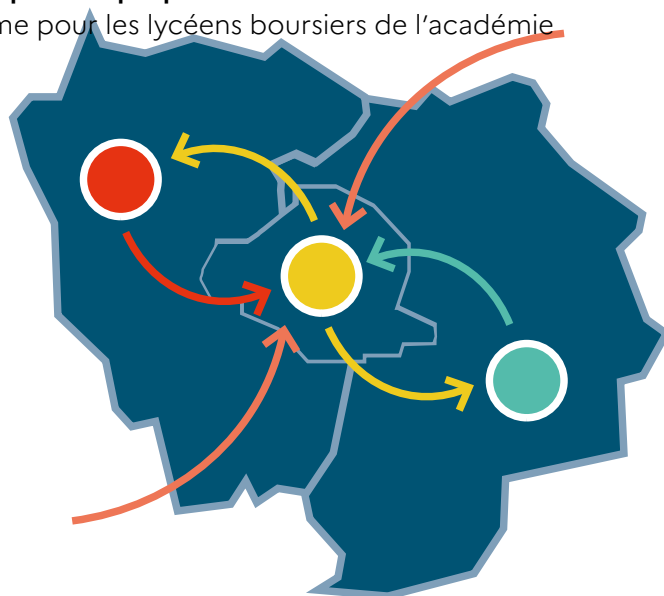
1 559 l'ont acceptée, **soit une progression de 5,48% par rapport à 2020**



Mobilité des lycéens boursiers de l'académie de Paris vers l'académie de Créteil

+ 2 086 lycéens boursiers de l'académie de Paris qui ont reçu une proposition d'admission de l'académie de Créteil, **soit une progression de 16,86% par rapport à 2020**

767 qui l'ont acceptée, **soit une progression de 26,99% par rapport à 2020**



5. Parcoursup 2022 : le calendrier

Calendrier de l'année de terminale 2021-2022



	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur
	Les épreuves de contrôle continu du baccalauréat général et technologique ont lieu tout au long de l'année.	Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.	
DÉC.			21 décembre : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			20 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS	14 au 16 mars : épreuves terminales d'enseignement de spécialité		29 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.			7 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI		23 mai au 3 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
JUIN	15 juin : philosophie 20 juin au 1^{er} juillet : Grand oral	14 au 24 juin : épreuves écrites d'enseignements généraux	2 juin : lancement de la phase principale d'admission : réponses des formations 23 juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022	5 juillet : résultats du baccalauréat 8 juillet : fin de la session 2022	15 juillet : fin de la phase principale d'admission





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**



*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup.fr

 @parcoursup_info

  @parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

  @etudiant.gouv

esr.gouv.fr — education.gouv.fr